YERRES

Service Culturel
N° tél. : 01.69.48.93.93
N/Réf. : NDA/GP/JS

DECISION N° 99/30

OBJET : Avenant au contrat technique relatif au spectacle « l'Entourloupe » conclu avec P.L.P. (spectacle J. Lefebvre)

Le Député-Maire de la commune d'Yerres,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-22,

VU la délibération du conseil municipal de la commune d'Yerres en date du 29 juin 1995, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 122-20 du code des communes,

CONSIDERANT que la ville d'Yerres organise au C.E.C., le 6 février 1999, un spectacle de variétés avec pour tête d'affiche Jean LEFEBRE,

DECIDE

DE signer un avenant au contrat technique relatif au spectacle « L'Entourloupe » conclu avec avec la Société P.L.P. sise 80 rue Taitbout, 75009 PARIS.

Fait à Yerres, le 1er février 1999

Le Député-Maire,

MAIRIE D'YERRES

Nicolas DUPONT-AIGNAN

REÇU LE
- 9 FEV. 1999
SOUS-PREFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'EVRY

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE MAIRE

117